



NOTRE-DAME-DE-LA-MER
1 place de la mairie
Hameau de la Haie de l'Ecu
78270 NOTRE-DAME-DE-LA-MER

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2024

En exercice :	17
Absents :	03
Présents :	14
Pouvoirs :	01
Votants :	15
Date de convocation :	26/02/2024
Date de publication :	04/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le premier mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MAILLOC, le Maire.

Etaient présents : Alban BODEVIN, Bruno BOUVERY, Thomas BREBION, Michel CHEVALLIER, Fabienne COUPLAN, Vincent FILLOT, Jean-Luc MAILLOC, Jacques MARY, Jenny MOJRANO, Dominique POREE, Didier RAYNAL, Luc VERDURE, Luc VIGNERON, Thierry WURTZ

Absents excusés ayant donné pouvoirs : Alain BERRY ayant donné pouvoir à Thierry WURTZ

Absent excusé : /

Absents non excusés : Dominique JOLIVEL, Jean-François LOPEZ

Secrétaire : Jenny MOJRANO

Ouverture de la séance à 18h30

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2024

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE, APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 11 Janvier 2024.

LISTE DES DELIBERATIONS

DATE	NUMERO	OBJET	APPROUVE
01/03/2024	DE_2024_005	Compte Financier Unique 2023	OUI
01/03/2024	DE_2024_006	Affectation des résultats	OUI
01/03/2024	DE_2024_007	Attribution des subvention	OUI
01/03/2024	DE_2024_008	Vote du budget 2024	OUI
01/03/2024	DE_2024_009	Taux d'imposition des taxes directes locales 2024	OUI
01/03/2024	DE_2024_010	Choix du Maitre d'Oeuvre pour l'extension et la création de locaux	OUI

01/03/2024	DE_2024_011	Zone d'Accélération des Energies Renouvelables	OUI
01/03/2024	DE_2024_012	Demande de Subvention REGION	OUI
01/03/2024	DE_2024_013	Motion de soutien au département pour l'investissement	OUI

Questions diverses

- 1- La réception définitive des travaux du chemin du moulin aura lieu le lundi 4 mars 2024.
La fin des travaux de voirie Chemin des grandes bruyères et Rue du sentier est prévue pour fin avril 2024
- 2- Nous programmons une inauguration le samedi 25 mai 2024 concernant nos 4 dernières réalisations, à savoir :
La voie douce
La table d'orientation
Le chemin du moulin
Les travaux de voirie.
- 3- La responsabilité de la Mairie, et du maire en particulier, est engagée si la protection du toit de l'église Saint Pierre à l'aide d'une bâche venait à s'envoler et était la cause d'un accident sur la RD 915. En conséquence le maire a demandé un devis pour la suppression de celle-ci.
- 4- Le devenir de l'église Saint Pierre et de l'ancienne Mairie de Port Villez fait l'objet de nombreux débats lors des réunions de notre comité du patrimoine. La population de Notre-Dame-de-la-Mer sera consultée avant les choix du conseil municipal.
- 5- Les 3 statues de l'église Saint Pierre qui ont été restaurées par Mr. MAGAGNINI devraient être prêtées à la commune de Bennecourt et placées dans leur église. Les démarches administratives entre les 2 communes sont en cours.
- 6- Le Maire remercie Vincent FILLOT d'avoir été très réactif au déplacement des déchets verts et de l'enlèvement d'un pneu derrière son exploitation. Vincent FILLOT rappelle que ce chemin n'est pas une déchetterie. Pour information, le chemin forestier entre le belvédère et la sente Lucas n'est pas répertorié, il a été créé naturellement par le passage des promeneurs.
- 7- Bruno BOUVERY indique que le montant budgétaire alloué à Natura 2000 est très élevé. Il dit que ce n'est parce qu'on a des subventions qu'il faut investir dans ce terrain. Et surtout, il rend attentif que l'implantation d'un panneau va amener du monde et inciter les gens à marcher sur ce terrain qui devrait être préservé. Luc VERDURE ajoute que la meilleure façon de conserver ce site est de ne pas en faire la publicité. Il mentionne que la pelouse est complètement fermée et qu'il faut entretenir le site mais de façon intensive. Pour cela il faut enlever les arbres. Michel CHEVALLIER déplore que ces travaux d'égagages se fassent avec une entreprise qui n'a pas été choisie par la mairie. Luc VERDURE précise que c'est une entreprise de réinsertion qui se chargera des travaux. Le maire propose qu'avant toute signature ou engagement, une réunion préalable soit faite avec le comité du patrimoine et Natura 2000. L'ensemble du conseil est d'accord sur le principe de restituer la pelouse, mais de ne pas implanter de panneau publicitaire.
- 8- Jenny MOJRANO demande s'il y aura des composteurs d'installer dans la commune. Le maire répond qu'il n'y aura pas de composteur implanter sur le territoire et qu'une information a été diffusé sur Panneau Pocket indiquant aux administrés comment se procurer les composteurs individuels.
- 9- Jenny MOJARANO indique qu'il y a de la terre près de l'abri de bus sur le RD 915 au Grand Val et que cela empêche le passage piéton. Le maire lui demande de faire parvenir une photo en mairie afin que nous puissions en informer l'EPI.

- 10- Bruno BOUVERY demande s'il est possible de faire une pétition pour interdire les gros poids lourds sur la commune. Le maire indique que les routes sont des Départementales et non communales. Thomas BREBION informe qu'il y aura moins de poids lourds lors des moissons car le silo après la Villeneuve en Chevrie a été détruit.
- 11- Didier RAYNAL signale qu'il y a un gros problème de barrières sur le passage à niveau à Port Villez : soit les barrières restent abaissées sur un très long temps, soit les barrières ne se baissent pas. Didier RAYNAL a déjà appelé à plusieurs reprises la SNCF pour ce problème mais aucune solution n'est trouvée. La mairie va faire un courrier complémentaire à la SNCF.

Date du prochain conseil municipal : Jeudi 11 avril 2024

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h15.

Le Maire
Jean-Luc MAILLOC

